Nous croyons que le parquet est décidé à agir vigoureusement, à la suite d'une constatation faite par M. Clément.

Il paraîtrait que M. Drumont n'a pas été blessé à la cuisse, mais bien au bas-ventre, et le coup, donné de haut en bas, aurait attaqué l'artère fémorale.

L'état du blessé est très grave, et on n'a pas pu permettre au commissaire d'avoir un entretien avec lui.

SITUATION MÉTEOROLOGIQUE. — Paris 3 Mai. — La zone des faibles pressions océaniennes est sensiblement stationnaire, le vent souffle assez fort d'entre S. et S.-E. dans l'ouest des Iles-Britanniques. Les hauteurs barométriques sont toujours très élevées sur les versants de la mer du Nord et de la Baltique. Le maximum est à Groningue 776 mm; elles restent basses sur la Méditerranée et le vent est très fort du N.-E. à Livourne.

La température monte sur les côtes. Le thermomètre marquait ce matin — 1° à Arkangel, 5 à Berlin, 6 à Paris et 20 à Constantinople.

En France, la période de temps beau et sec va continuer.

Hier, à Paris, le ciel est resté très beau, le vent a été moins fort.

Maximum, 15·9. Minimum de la nuit, 1·3.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mardi matin, à 11 heures, les travaux de construction d'un aqueduc rue de Ma Campagne ont été adjugés à l'Hôtel-de-Ville.

M. Ch. Larnou, soumissionnaire au prix du devis a été déclaré adjudicataire.

M. Henri Pennel a vu écarter sa soumission, parce que son certificat ne portait pas le *visa* obligatoire du directeur de la voirie.

Les femmes dans les cabarets. — La Cour de cassation vient de trancher la question de légalité des arrêtés municipaux pris dans certaines villes, comme Roubaix, Lille, Armentières, etc. pour interdire aux cabaretiers d'employer des femmes ou des filles au service de leur clientèle.

Voici ce qu'a jugé la Cour :

Est légal et obligatoire l'arrêté municipal qui, dans l'intérêt de l'ordre et des mœurs, interdit aux propriétaires de cafés, cabarets buvettes et autres lieux analogues, non seulement d'employer des femmes ou filles au service de la clientèle mais encore d'en avoir aucune dans les salles de café ou leurs dépendances, partout enfin où les consommateurs peuvent pénétrer. Il n'y a exception à cette prohibition qu'en faveur des femmes faisant partie de la famille du chef de l'établissement.

Conséquemment, est nul le jugement qui a admis comme excuse légale que la femme trouvée dans l'établissement n'est pas une femme de service, mais une couturière employée à la journée. Cassation, sur le pourvoi du ministère public près le tribunal de simple police d'Avignon (Vaucluse), du jugement de ce tribunal du 13 novembre 1885, qui a acquitté le sieur Joubard, cabaretier à Avignon et renvoi devant le tribunal de simple police de Bédarides.

Cet arrêt de la cour de cassation donne une grande force aux arrêtés pris par les maires de Roubaix, Lille, Armentières, etc., dans l'intérêt de la morale publique. A eux de faire appliquer leurs arrêtés avec la plus grande sévérité. On verra bientôt disparaître un tas de ces cabarets mal famés, dont les titulaires ne trouvent que dans la prostitution leurs moyens d'existence.

Le jeune Léon Motte, demeurant rue du Château, a trouvé dans cette même rue, dimanche soir, à 7 heures, une chaîne de montre en or qu'il a déposée au bureau central de police.

— Un enfant de neuf ans, Albert Demeeste, a porté lundi à la mairie une montre en or qu'il avait trouvé accrochée, la veille, à un manège de chevaux de bois.

L'ouverture du mois de Marie s'est faite avec pompe dans toutes les églises et les chapelles. En plusieurs endroits, l'autel de la Vierge est un bijou de décoration gracieuse et odorante. Les exercices du soir sont partout suivis avec assiduité.

Un acte de vandalisme a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, au jardin de Barbieux. Des malfaiteurs — peut-on leur donner un autre nom — se sont amusés à mutiler cinq ou six des plus beaux arbres.

On recherche activement les auteurs de cet acte inqualifiable qui seront sévèrement punis si l'on parvient à les découvrir.

Il faut vraiment avoir une bien grande dose de méchanceté pour détruire ainsi dans le seul but de détruire.

On nous signale un accident survenu, lundi soir, sur la place de la Liberté. Vers cinq heures, la voiture d'un marchand de fruits de la rue des Fossés, lancée à une allure très rapide, a renversé deux enfants de sept et dix ans, les jeunes Duprez, demeurant rue de la Redoute. M. le docteur Butruile, les ayant aussitôt visités, a constaté que quelques légères contusions. On a verbalisé contre le conducteur de la voiture.

Chûte terrible. — La rue de Malplaquet a été péniblement impressionnée lundi par un affreux accident. Une vieille femme, Mme veuve Desbarbieux Renard, pensionnaire de l'hospice et âgée de 81 ans, est tombée du haut de l'escalier, chez ses fils, où elle était allée passer quelques jours. On n'a relevé qu'un cadavre ; la malheureuse femme s'était fracturé le crâne et la mort avait été instantanée.

Vols et voleurs. — Un vol de tapis a été commis au préjudice de M. D..., marchand de meubles, rue Pierre-de-Roubaix. Le coupable est inconnu.

— On a arrêté un jeune homme, nommé Henri Fievet, pour s'être approprié indument deux porte-cigares et une broche en or.

Les journées de dimanche et de lundi ont été fertiles en rixes et en combats. La police a procédé, dimanche soir, à l'arrestation d'un voyageur de commerce, Paul L..., qui s'était porté à des violences graves sur la personne d'un comptable, M. V....

— Puis, dans la même soirée, c'est une femme, Elise H..., domiciliée rue de Tourcoing, qui a été arrêtée pour avoir presque assommée une de ses voisines.

— Une fille soumise, Valérie A.... a administré de vigoureux coups de poings et fortement crêpé le chignon à la jeune X..., qui ne lui disait rien. Procès-verbal a été dressé à la charge de cette triste créature.

— Enfin, dans une rixe qui a eu lieu lundi soir, sur la place Nadaud, entre un marchand ambulant et un camionneur, l'intervention de la police a seule mis fin à la lutte. Les deux combattants devront rendre compte de cette scène à la justice.

L'année 1886 sera, dit-on, une année de hannetons. Déjà, au mois de janvier et de février, les jardiniers et les cultivateurs, en bêchant le sol et en labourant, ont trouvé un grand nombre de coléoptères. Depuis quelques jours, les hannetons commencent à faire leur apparition et à s'abattre sur les arbres fruitiers, qu'ils attaquent avec voracité.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une heureuse innovation que nous croyons devoir signaler au commerce, c'est l'adjonction d'une salle d'échantillons à la salle des ventes publiques, rue Neuve-de-Roubaix, n° 38, due à l'initiative de M. Albert De Haës, directeur des Magasins-Généraux agréés par l'Etat.

Il y aura là une exposition permanente d'échantillons de peignés et de blousses que nos négociants pourront, en passant, consulter avec profit. Les vendeurs auront la faculté d'y déposer gratuitement des types; il ne sera dû de commission, en dehors des enchères publiques, qu'en cas de vente laquelle sera confirmée à l'acheteur et au vendeur par un courtier juré chargé de vérifier la conformité.

Les négociants trouveront aussi dans la salle de quoi faire leur correspondance et des journaux commerciaux très intéressants seront mis à leur disposition.

Rixe. — Samedi, vers 11 h. 1/2 du soir, les nommés J.-B. Christiaens, ouvrier peintre, demeurant à Wattrelos, Victor Dumortier, ramoneur, et Hormez, rattacheur, domicilié à Roubaix, se sont pris de querelle, pour un motif futile, en sortant d'un estaminet de la rue du Château. Dumortier et Hormez ont roué de coups Christiaens et l'ont poursuivi jusqu'au cabaret « Au retour du Tonkin » rue de Wattrelos où ils ont brisé un panneau de porte. Sur la plainte déposée par Christiaens, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, M. Chamberlin a ouvert une enquête qui a amené l'arrestation de Dumortier et Hormez. Ce dernier prétend avoir reçu de Christiaens des coups d'un instrument tranchant dont il porte des traces au pouce et sur l'épaule, mais l'affaire n'est pas encore bien éclaircie de ce côté.

Un pochard, M. Morel, journalier, trouvé lundi matin sur un trottoir près des Halles, a reçu très mal les observations que lui faisait l'agent Leplat. Il a dû être mené au poste et il apprendra à ses dépens qu'il n'est pas bon de se rebeller contre les agents de l'autorité.

Blanc-Seau. — Dimanche soir le sieur Charles Maertens, âgé de 57 ans, journalier au service de M. Vanoutryve, a fait, étant ivre, une chûte si malheureuse qu'il a dû être transporté sans connaissance chez M. Louis Blocq, boulevard d'Armentières, où il prend son logement. D'après les constatations de M. Dupont-Chopart, le malheureux s'est fracturé le crâne. Son état est désespéré.

Maertens s'était présenté dans un cabaret tenu par le sieurs Goessens dont il était un des habitués. Mais en raison de son état d'ivresse on le pria de se retirer et c'est en sortant qu'il fit un faux pas et tomba sur le pavé.

Transporté à l'hôpital civil de Roubaix, il a succombé dans la nuit, vers onze heures, sans avoir repris connaissance.

LILLE

M. le général Billot, sénateur, n'ira pas présider le conseil général de la Corrèze.

Le congrès des sociétés savantes. — Dans le compte rendu de la séance du 30, publié par le *Journal officiel*, nous relevons les communications suivantes des delegués de notre région :

Section des sciences. — Communication de M. de Guerne, de Douai, sur ses recherches zoologiques dans la rade de Dunkerque. — Observations du même sur la faune de Laponie.

Section de géographie historique. — Mémoire de M. Pillon, de St-Quentin, sur les lieux-dits.

Section d'histoire. — Mémoire de M. Quarré-Reybourbon, de Lille, sur la valeur comparée de la propriété foncière en Flandre et en Artois, aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, avec tableaux synoptiques. (L'impression de ce travail a été votée.)

Société des agriculteurs du Nord. — La réunion mensuelle aura lieu le 5 mai. Voici l'ordre du jour de la séance :

1° Congrès agricole organisé par la Société des agriculteurs du Nord avec le concours des Sociétés et Comices de la région. M. Telliez : Compte-rendu des dispositions prises pour le concours régional et pour le Congrès qui serait tenu pendant le concours; — 2° M. Dubar : Compte-rendu des démarches faites par les délégués de la Société. MM. Telliez, Macarez, Fauville, Trannin, Bonduel, Tribou, Boulangé et Desprez; — 3° MM. Dhalluin-Lepers et Trannin : De la location des biens ruraux appartenant aux établissements hospitaliers. Du droit aux engrais et amendices; — 4° M. Florimond Desprez : Compte-rendu de la brochure de M. Scrivel-Loyer, intitulée : *A propos du lin*; — 5° M. Desprez : Résultats obtenus en employant des tourteaux de lin et d'avoine pour la nourriture des animaux; — 6° M. Dubernard : Recherches sur l'alimentation des animaux; — 7° M. Jacqmart; Concurrence désastreuse faite à la culture des plantes oléagineuses par les *oléonaphtes*; — 8° M. Jacqmart : Vente des bestiaux au poids mort; — 9° M. Deleporte-Bayart : Visite à l'exploitation agricole annexée à l'asile de Bailleul; — 10° Scrutin sur la candidature de 26 membres nouveaux.

Un accident. — Hier matin, à 11 h. 1/2, une voiture à deux roues, attelée d'un cheval et appartenant à M. Opsomer, loueur de voitures, à versée à la bifurcation des rues de la Grande-Chaussée et des prêtres. Les trois personnes qui s'y trouvaient ont été projetées sur le pavé, mais n'ont reçu que des contusions sans gravité.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du lundi 3 mai 1886

Voici des détails complémentaires sur cette séance dont nous avons publié hier un compte-rendu sommaire :

M. Louis Legrand (de Lecelles), émet les vœux suivants :

Les soussignés ont l'honneur de demander que le Conseil général veuille bien émettre à nouveau le vœu instant que la ligne de Saint-Amand à Denain et les autres lignes de chemin de fer d'intérêt général, depuis si longtemps attendu par les populations auxquelles elles ont été solennellement promis, soient enfin exécutés, qu'à cet effet, M. le préfet veuille bien reprendre les négociations avec l'Etat, et rendre compte de la situation à la séance d'août, en vue de préparer une solution conforme aux intérêts depuis si longtemps en souffrance et aux légitimes revendications du département du Nord.

Les soussignés ont l'honneur de prier le conseil général d'émettre le vœu le plus instant pour que :

1° Le droit de circuler gratuitement sur les chemins de hallage le long des canaux, soit enfin accordé aux riverains desdits canaux ;

2° Que tout au moins M. le préfet veuille bien donner aux agents-voyers des instructions à l'effet d'étudier et consigner l'état actuel des besoins et des difficultés de la culture, l'état des prétentions du service des ponts et chaussées, l'état du conflit existant entre les ingénieurs et les propriétaires, et aussi le remède à apporter dans l'intérêt si considérable de l'agriculture pour être fait un rapport au conseil en la session d'août.

M. Delescluze renouvelle les vœux déjà votés par le conseil général relatifs à la surtaxe sur les sucres et à la protection de l'agriculture nationale, vœux qui sont ainsi conçus :

« Le soussigné a l'honneur de proposer au conseil général d'émettre les vœux suivants :

» 1° Que la surtaxe temporaire de sept francs, non remboursable, sur les sucres bruts des pays d'Europe *établie par la loi du 29 juillet 1884, soit rendue définitive* et étendue à tous les sucres étrangers sans distinction d'origine.

» 2° Qu'il ne soit pas touché au rendement fixé pour les fabriques abonnées par la loi sus visée, toute modification apportée au rendement ou toute réduction des primes devant rétrograder forcément sur l'agriculture;

» 3° Qu'un droit d'entrée soit établi à la frontière sur les graines de betteraves étrangères ;

» Et 4° que des mesures législatives soient prises pour empêcher les betteraves étrangères de bénéficier des bonis résultant de la loi de 1884.

« Delescluze.

» Le soussigné a l'honneur d'émettre le vœu que le mandat de conseiller général continue à être essentiellement gratuit. »

Séance du mardi 4 mai 1886

La séance était annoncée pour trois heures ; les conseillers ne commencent à arriver qu'à 3 h. 1/2 et le bureau n'entre en séance qu'à 3 h. 40.

MM. Testelin, président, et Sculfort, secrétaire, prennent place au bureau. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le président dit que plusieurs membres du conseil n'ont pas pu être présents hier, le train de Valenciennes ayant subi un retard.

M. Sculfort dépose un vœu demandant que les ouvriers employés dans les travaux communaux, appartiennent à la nationalité française.

M. Bouchery émet le vœu qu'un droit de 1 fr. 50 soit établi sur les tarifs de seigle. Des vœux sont ensuite déposés par MM. le comte de Rouvaux de Beaulieu, Morcrette, Ledieu, Lehoucq, baron de l'Epine, Demarle-Setel, Albert Legrand, Mariage.

Division du Nord en deux départements

M. Louis Legrand (de Valenciennes) donne lecture d'une proposition tendant **à diviser le département du Nord en deux départements égaux.**

Cette importante proposition est précédée de considérants assez étendus.

L'un des nouveaux départements comprendrait les arrondissements d'Avesnes, de Cambrai, de Valenciennes et peut-être de Douai ; l'autre, ceux de Lille, de Dunkerque et d'Hazebrouck.

L'auteur de la propsition rappelle que, dès 1838, un premier vœu avait été émis en ce sens par le conseil d'arrondissement d'Avesnes.

Ce vœu est renvoyé au deuxième bureau ; il est signé par des conseillers généraux des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, appartenant indifféremment aux opinions opportuniste et conservatrice.

M. Jonglez émet le vœu que les réclamations des habitants des communes situées sur le parcours de la ligne de tramways de Lille à Tourcoing, réclamations relatives au mode de traction qui sera employé, soit pris en sérieuse considération, vu le peu de largeur de la route.

M. Degroote lit le rapport sur le bail de la caserne de gendarmerie du Cateau. Les conclusions sont adoptées. La séance continue.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 3 mai 1886

Présidence de M. Parenty

Pierre Cappart, de Roubaix, est un homme d'une cinquantaine d'années, ayant reçu une certaine instruction et dont la belle écriture arrache des cris d'admiration à M. le président, accoutumé au grimoire des huissiers. Comment, lui dit-il, quand on a reçu votre instruction, quand on a une écriture de calligraphe, peut-on, au lieu de gagner honnêtement son pain se résoudre à passer son temps à rien ou à faire mal. C'est qu'en effet, Cappart n'en est pas à sa première condamnation.

Il vient aujourd'hui en police correctionnelle sous la prévention de bris de clôture et de tapage nocturne. Le 27 avril dernier, dans le cabaret de la veuve Vercammer, on l'a prié de sortir. Il s'y est absolument refusé. On alla chercher la police. Furieux, il cassa tout dans le cabaret. Il est condamné à trois mois de prison.

— Le garde-champêtre de Croix arrêta samedi dernier Defrenne et Delattre qui mendiaient en réunion. Lainé qui mendiait seul. Les deux premiers sont condamés à 1 mois de prison, le dernier à 6 jours.

— Vanderghem a déjà été condamné 14 fois à 6 mois de prison pour contravention a un arrêté d'expulsion. Il est rebelle à la loi. Le tribunal le condamne à six mois de prison.

— Jeanne Turlet, est née à Roubaix. Elle est devenue belge par son mariage avec un belge. Etant belge elle a été expulsé pour immoralité. Elle demande comment on a pu l'expulser puisqu'elle est née à Roubaix.

Elle est condamnée à 1 mois de prison pour contravention à un arrêté d'expulsion.

NORD

Douai. — Delahaye, ouvrier peintre, se trouvant samedi matin chez sa belle sœur, qui demeure rue du Magasin à Poudre, n° 6, profita de l'absence de cette dernière pour essayer de se suicider en allumant un réchaud sur lequel il répandit du pétrole. Sa belle-sœur rentre peu de temps après et arriva assez tôt pour le sauver.

Une demi-heure plus tard, elle monta à la chambre qu'occupait Delahaye pour lui demander s'il voulait dîner. N'obtenant pas pas de réponse, elle entra et trouva Delahaye pendu derrière la porte. Elle coupa la corde, et sauva ainsi son beau-frère une seconde fois. Delahaye vit en très mauvaise intelligence avec sa femme. Nous ne savons si depuis il n'a pas été se jeter dans la Scarpe.

Rosendael. — M. Lefebvre, premier adjoint, vient d'être suspendu de ses fonctions, par un arrêté préfectoral qui lui a été signifié hier. On ignore le motif de cette mesure.

Dunkerque. — Le navire *Emilie*, de Dunkerque, avait pris un chargement de balles de laine à Bône (Algérie), et faisait route pour son port d'attache quand, après environ trente heures de traversée, le mécanicien vit apparaître entre deux balles de laine, la tête d'un individu qui ne faisait pas partie de l'équipage.

Saisissant cet homme, le mécanicien le conduisit devant le capitaine auquel il déclara qu'étant employé aux mines de Motka, et n'étant pas assez riche pour payer sa traversée, il s'était, pour rentrer en France, caché dans la cale de l'*Emilie*. Il ajouta encore qu'il était sujet italien et s'appelait Orlandini.

Le capitaine ne se trompa pas à l'accent de l'individu, et vit bien qu'il avait affaire à un Français. Il lui déclara donc que dès son arrivée à Dunkerque, il le remettrait entre les mains de la police. Au mot de police, l'homme avoua être un évadé militaire du pénitencier de Bône, soldat au 134e de ligne ; il avait été condamné à 3 ans pour voies de fait envers un supérieur.

Dirigé sur le pénitencier militaire de Bône, il y avait trois mois qu'il subissait sa peine, quand l'*Emilie* est arrivée dans le port et qu'il a profité pour s'évader. Le capitaine nourrit le soldat et le fit travailler pendant la traversée, puis, arrivé en vue de Dunkerque il le fit enfermer et aussitot dans le port l'a remis à la police.

L'évadé est actuellement à la maison d'arrêt, d'où il sera probablement dirigé sur Bone avec aggravation de peine. C'est un sieur Paul Blanchamanche, né à Etrepagny (Ardennes) ; il est âgé de 25 ans.

Cambrai. — La Compagnie du chemin de fer du Cambresis a inaugurè, dimanche, l'achèvement de la ligne qui, partant des fortifications de Cambrai aboutit à Catillon, commune de 2.700 habitants, située à 35 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — M. Waddington, ambassadeur de France en Angleterre, arrive hier matin, est parti pour Laon, où il va assiter aux séances du conseil général de l'Aisne.

Boulogne-sur-Mer. — Le nommé Henri-Jean Rousselot, condamné par la cour d'assises du Pas-de-Calais, le 24 juin 1884, à la peine des travaux forcés à perpétuité, pour meurtre commis sur les personnes des veuves Poignaut et Friscourt, rue Porte-Cayole, à Boulogne-sur-Mer, s'est évadé de la Nouvelle-Caledonie. Le procès de cette affaire a eu un grand retentissement, les débats présidés par M. le conseiller Espinas avaient été pleins d'intérêt.

BELGIQUE

Bruxelles. — Le projet présenté par le gouvernement au sujet de la répression des provocations aux crimes et délits, a essuye un échec dans la commission chargé de l'examiner.

Le projet a été combattu par les membres de la droite et de la gauche comme dangereux et anticonstitutionnel.

— Au 73e tirage pour le remboursement de l'emprunt de 1868, qui a eu lieu à Bruxelles le 1er mai, les principaux prix ont été gagnés pour les numéros suivants :

N° 5353 remboursable par 15,000 francs. N° 117,426 remboursable par 1,500 francs. N°s 15,898 — 41,391 remboursables par 500 francs. N° 23,689 — 28,162 — 37787 — 41,583 — 65,808 — 117,491 remboursables chacun par 225 francs.

ETAT-CIVIL. — **Roubaix.** — Déclarations de naissances du 2 mai. — Henri Dubois, rue Charlemagne. — Léopoldine Lelosse, rue Marceau. — Julien Bayart, rue de la Basse-Masure. — Célina Gaudit, rue de France, 63. — Laure Roty, rue Maufait. 4. — Sidonie Dekeyser, rue de l'Hommelet, 87. — Henri Van Mellon, rue Babylone, 21. — Cordule Clément, rue du Fresnoy. — Pierre Deberghe, Grande-Rue. — Marie Vermeulen, Hôtel-Dieu. — Maria Fornier, rue de Lannoy. — Hortense Vercruyssen, rue de Wattrelos. — Eugénie Dupont, rue du Fresnoy. — Maria Lejeune, rue Barbieux. — Palmyre Roger, rue des Longues-Haies, 150.

Mariages du 3 mai. — Alphonse Dewattripont, 21 ans, domestique et Philomène Vaillant, 23 ans, soigneuse. — Eugène Coussaert, 28 ans, plieur et Marie Arens, 19 ans, visiteuse. — Louis Delmart, 23 ans, fileur et Philomene Boitte, 23 ans, rattacheuse. — Louis Lerberghe, 27 ans, brossier et Hélène Debak, 25 ans, rattacheuse. — Gustave Desomer, 24 ans, tisserand et Philomène Leplat, 20 ans, piquirière. — Paul Bayart, 27 ans, teinturier et Clotilde Clabant, 26 ans, bobineuse. — François Duhem, 34 ans, tisserand et Elisabeth Peel, 36 ans, ménagère. — Cyprien Arbon, 28 ans, graisseur et Adèle Moulart, 21 ans, rattacheuse. — Jules Vannieuwenhuyze, 29 ans, apprêteur et Virginie Hoogstael, 28 ans, dévideuse. — Constantin Vandermeeren, 30 ans, peintre et Léonie Noclain, 33 ans, tailleuse. — Henri Pollet, 26 ans, tisserand et Elise Lepers, 23 ans, bobineuse. — Edouard Dubar, 30 ans, teinturier et Célina Lefebvre, 37 ans, piquirière. — Louis Tirlois, 34 ans, tisserand et Anne Veyn, 29 ans, tisserande.

Arthur Capiette, 26 ans, apprêteur et Maria Fourmanoir, 22 ans, soigneuse. — Henri Verachaeye, 25 ans, coupeur et Eugénie Hourez, 22 ans, chamareuse. — Floris Wullems, 22 ans, fileur et Adèle Ingleber, 22 ans, ménagère. — Joseph Delattre, 25 ans, cordonnier et Emérence Ginlini, 24 ans, soigneuse. — Désiré Van den Ede, 25 ans, professeur d'escrime et Marie Vandeputte, 19 ans, soigneuse. — Léopold Steigueldeur, 40 ans, cordonnier et Stéphanie Prévet, 42 ans, ménagère. — Pierre Clyde, 21 ans, tisserand et Léonie Vanleene, 18 ans, soigneuse. — Camille Meau, 29 ans, fileur et Marie Bruynswyck, 30 ans, bobineuse. — Henri Pynaut, 28 ans, fileur, et Pauline Vanpeteghem, 29 ans, soigneuse. — Jean Vandenhenvel, 22 ans, plombier, et Léonie Legrand, 20 ans, bobineuse. — Charles Vanteenkiste, 26 ans, tisserand et Hermance Derveirt, 26 ans, bobineuse. — Marcel Helmich, 24 ans, tapissier et Hortense Holstein, 32 ans, journalière. — Pierre Fohlaihé, 25 ans, tisserand et Azéma Tourtois, 26 ans, journalière. — Martial Florin, 28 ans, meunier et Marie Calberson, 34 ans, journalière.

Alfred Pontier 32 ans, lisseur et Marie Mestdag, 33 ans, journalière. — Charles Maroy, 32 ans, tisserand et Marie Delcroix, 21 ans, tisserande. — Léonard Aelbrecht, 28 ans, contre-maître de tissage, et Romaine Verbeken, 27 ans, sans profession. — Jules Deroote 24 ans, débourreur et Laure Lefebvre, 22 ans, ménagère. — Joseph Dheygre, 22 ans, peigneron et Angèle Decrits, 17 ans, paqueteuse. — Pierre Bytebier, 29 ans, fileur et Léonie Denooz, 21 ans, dévideuse. — Charles Fix, 61 ans, mécanicien et Rosalie Dequezelle, 46 ans, journalière. — Auguste Delattre, tisserand et Chrysoline Lamée 23 ans, soigneuse. — Charles Ménard, 27 ans, fileur et Florine Leplat, 22 ans; demoiselle de magasin. — Joseph Beck, 28 ans, débourreur et Pharaïlde Heye, 21 ans, journalière. — Léon Ottevaere, 26 ans, employé de commerce et Clarisse Michel, 23 ans, tailleuse. — Henri Baert, 22 ans, apprêteur, et Lydie Loucle, 21 ans, dévideuse. — Paul Patyn, 22 ans, rattacheur et Philomène Roussel 22 ans, rattacheuse. — Jules Verhaeckt 27 ans, tisserand et Eulalie Locquet, 22 ans, tisserande.

Isidore Jinssens, 33 ans, fileur et Marie Dupont, 21 ans, soigneuse. — Bernard Devisscher, 22 ans, fileur, et Palmyre Morael, 23 ans, rattacheuse. — Charles Wils, 23 ans, rattacheur, et Philomène Vanrietvelde, 20 ans, peigneuse. — Henri Crucq, 27 ans, journalier, et Rosalie Douchet, 31 ans, journalière. — Pierre Viger, 26 ans, rattacheur, et Clotilde Pavot, 19 ans, journalière. — Charles Vansanthberg, 38 ans, tisserand et Joséphine Smet, 34 ans, peigneuse. — Louis Masurel, 29 ans, apprêteur, et Marie Gérardi, 26 ans, soigneuse. — Charles Senden, 27 ans, domestique, et Maria Loridant, 28 ans, jouonalière. — Dominique Depauw, 32 ans, tisserand, et Rosalie Merckx, 34 ans, ménagère.

Décès du 3 mai. — Vanbutsels, présenté sans vie, rue de l'Epeule, cour du Ballon d'Or. — Jean Delcroix, 62 ans, chauffeur, rue de Condé, cour Vroman. — Jean Eechaut, 56 ans, marchand de déchets, rue de Flandre, 31. — Jean Lecomte, 62 ans, propriétaire, rue de l'Hommelet, 141. — Fortuné Vandezypen, 22 jours, rue des Récollets. — Henriette Verbrugghe, 6 mois, rue du Tilleul, fort Desprez, 4. — Marie Barrat, 5 ans, rue de l'Arc, 7. — Napoléon Cornil, 80 ans, sans profession, rue Beaumont. — Ferdinand Delepierre, 27 ans, comptable, rue Galvanie, 46. — Adelaïde Liénard, 81 ans, pensionnaire à l'Hospice, rue Malplaquet. — Joseph Planquart, 3 jours, Hôtel-Dieu. — Gustave Segers, 3 mois, Hôtel-Dieu. — Liévin Impens, 28 ans, rue de Rome.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 2 Mai. — Marie Debeuf, place St-Jacques. — Angèle Glorieux, rue Fin-de-la-Guerre. — Henri Balcaen, Pont-Rompu. — Albert Deconinck, rue Haute-Voie. — Charles Pitterman, rue de Mouveaux. — Céline Faisenne, rue de la Blanche-Porte. — François Jacquet, à la Marlière. — Angèle Vanneste, Pont-de-Neuville. — Du 3. — Gustave Hazebroucq, rue Neuve-de-Roubaix. — Pierre Woymel, rue Clinquet. — Emile Deheule, rue de la Latte. — Albert Vierlinck, rue de Wattrelos. — Marie Vermaessen, rue des Quinze-Bouteilles. — Marie Duchâtel, rue de la Latte. — Claire Screpont, rue du Tilleul. — Marie Dujardin, rue Nollet.

Mariages. — Raymond Delgrange, 41 ans, maçon, et Eugénie Sadin, 35 ans, couturière. — Théodore Millecamps, 30 ans, tisserand, et Justine Lepers, 33 ans, tisserande. — Edmond Benoit, 21 ans, rattacheur et Rosa Terrier, 22 ans, soigneuse. — Elie Vandermeulen, 20 ans, lieur, et Marie Verfaille, 27 ans, peigneuse. — Emile Delrue, 23 ans, tisserand, et Joséphine Vancaelemont, 23 ans, moulineuse. — Gustave Vandenbulcke, 25 ans, surveillant, et Fortunée Florin, 21 ans, bobineuse. — Adolphe Gommez, 25 ans, employé de chemin de fer, et Coralie Gammelien 22 ans, fille de bureau. — Jean-Baptiste Scerpel, 20 ans, rattacheur, et Sidonie Devolder, 22 ans, dévideuse, Louis Lamblin, 20 ans, conducteur, et Juliette Dewazière, 20 ans, rattacheuse. — Charles Faveur, 23 ans, tisserand, et Rosalie Vanhecke, 21 ans, ourdieuse. Jules Algœlt, 30 ans, mécanicien, et Pauline Desatter, 24 ans, couturière. — Désiré Bernard, et Julie Nuyttens, 26 ans, journalière. — Bonami Couvreur, 27 ans, marchand de lait, et Léonie Leroux, 26 ans, servante. Alphonse Tronteseaux, 46 ans, trieur, et Elise Deltour, 30 ans, tailleuse. — Cyriaque Dumoulin, 26 ans, faïencier, et Marie Lefebvre, 23 ans, fille de confiance.

Décès du 2 mai. — Pierre Martinse, 71 ans 3 mois, sans profession, pont de Neuville. — Louis Vandekerckhove, 20 jours, rue Cimbale. — Florentin Seys, 79 ans 5 mois, sans profession, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Marguerite Desmarchelier, 6 ans, Croix-Rouge. — Angèle Moyart, 11 mois, sentier des Phalempins. — Du 3. — Victorine Coupleux, 29 ans 6 mois, sans profession, Hôpital civil, rue Nationale.

Leers. — Déclarations de naissances du 15 au 30 avril. — Achille Carlier, La Motteiette. — Mariages : Jules Lemer, 22 ans, tisserand et Florence Deroubaix, 22 ans, tisserande. — Jean Grimonpont, 29 ans, encolleur, et Anne Delcambre, 35 ans, tisserande. — Décès : Marie Ducatillon, 76 ans 8 mois, cultivatrice, La Papinerie. — Christine Bourgois, 77 ans, ménagère, Vert-Bois.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille TRUFFAUT-BOUTEMY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Joseph TRUFFAUT, ancien maire de Willems, filateur et brasseur, président de la Société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul président de la Société de la musique *municipale*, décédé à Willems, le 3 mai 1886, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 11 heures en l'église de Willems. Les Matines seront chantées le même jour, à 8 heures 1/2, et les Laudes à 10 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 24 mai, à 11 heures, en la même église.

Les amis et connaissance de la famille VANGACE-TORFS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Hélène VANGACE, décédée à Roubaix, le 3 mai 1886, à l'âge de 8 ans et 1 mois, administrée du Sacrement de Pénitence et de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le mercredi 5 mai, à 4 heures, *en l'église Saint-Joseph, à Roubaix*. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Guinguette, 27.

Les amis et connaissances de la famille MEURISSE-LEDOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Armand-Simon MEURISSE, rentier, décédé à Wattrelos, le 2 mai 1886, dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 2e classe, qui auront lieu le mercredi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Hôtel-Dieu, à la Vieille-Place.

Les amis et connaissances de la famille LEFEUX-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph LECONTE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1886, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 4 courant, à 7 heures 1/2, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacre-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 141.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 6 mai 1886, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Hector-Jules LECOMTE, décédé à Roubaix, le 5 avril 1886, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 6 mai 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse Joseph CHRÉTIEN, décédé à Roubaix, le 4 avril 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le jeudi 6 mai 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Antoinette DUBOIS, veuve de M. Henri PIGAVET, décédée à Roubaix, le 30 mars 1886, à dans sa 78e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 5 mai 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alexandre DASSONVILLE, boulanger, époux de Dame Marie-Madeleine DASSONVILLE, décédé à Roubaix, le 2 avril 1886, dans sa